Lire les sept axes ensemble

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Aucun lecteur ne choisira une place sur la base d'un seul axe. Les axes interagissent, et ces interactions comptent souvent davantage que le contenu des cases. Trois schémas reviennent dans la pratique.

Le premier schéma concerne l'émetteur de jetons. La sécurité juridique du droit privé suisse (premier axe) et l'absence d'autorisation pour l'émission propre (deuxième axe) se combinent avec la voie de la fondation et son exonération fiscale (cinquième axe) pour faire de Zoug le siège naturel de la trésorerie d'un protocole. La qualification de bien retenue à Singapour apporte peu à un émetteur, son régime DTSP ferme la porte au modèle exclusivement tourné vers l'étranger et sa « fondation » sous forme de company limited by guarantee ne bénéficie pas de l'exonération fiscale. L'émetteur dont la clientèle est européenne ou suisse tend donc à émettre depuis Zoug et à distribuer par Singapour.

Le deuxième schéma concerne le dépositaire et la plateforme d'échange. Ici, le trust légal singapourien et la culture de l'exécution de Singapour (troisième et sixième axes) offrent aux clients une protection que le droit suisse n'égale qu'en cas de faillite, et le modèle d'autorité unique de la Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière) donne à l'opérateur un seul interlocuteur. La Suisse offre l'autorisation fintech et la voie de l'OAR, moins

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

coûteuses et plus rapides, mais une plateforme d'échange suisse qui veut une clientèle de détail asiatique a de toute façon besoin d'une licence singapourienne. La plateforme qui vise sérieusement l'Asie obtient donc sa licence à Singapour et conserve Zoug comme base européenne et institutionnelle.

Le troisième schéma concerne la personne physique. Pour le détenteur qui veut conserver ses gains, les deux systèmes répondent présent (cinquième axe), mais la Suisse prélève un impôt sur la fortune et offre l'imposition d'après la dépense, tandis que Singapour n'impose pas la fortune et impose le négoce. Les axes décisifs sont alors le sixième et le septième : le détenteur qui craint le vol apprécie les instruments de recouvrement singapouriens, tandis que le détenteur qui a des enfants et un domicile suisse doit organiser sa planification en tenant compte de la réserve héréditaire. La partie P traduit ces schémas en structures.

Lecteur	Axes décisifs	Tendance au 30 juin 2026
Émetteur d'un protocole	1, 2, 5	Fondation zougoise et distributeur singapourien
Plateforme d'échange ou dépositaire	2, 3, 4, 6	MPI singapourienne et entité suisse affiliée à un OAR ou titulaire d'une autorisation fintech
Gestionnaire de fonds	2, 5	VCC singapourienne avec section 13O/13U ; L-QIF suisse pour les investisseurs européens
Family office	5, 6, 7	Dépend de la résidence du bénéficiaire principal ; voir la partie P, chapitres I et VII
Émetteur de stablecoins	2, 3	Aucune des deux places à elle seule ; voir le chapitre VI ci-dessous

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com